

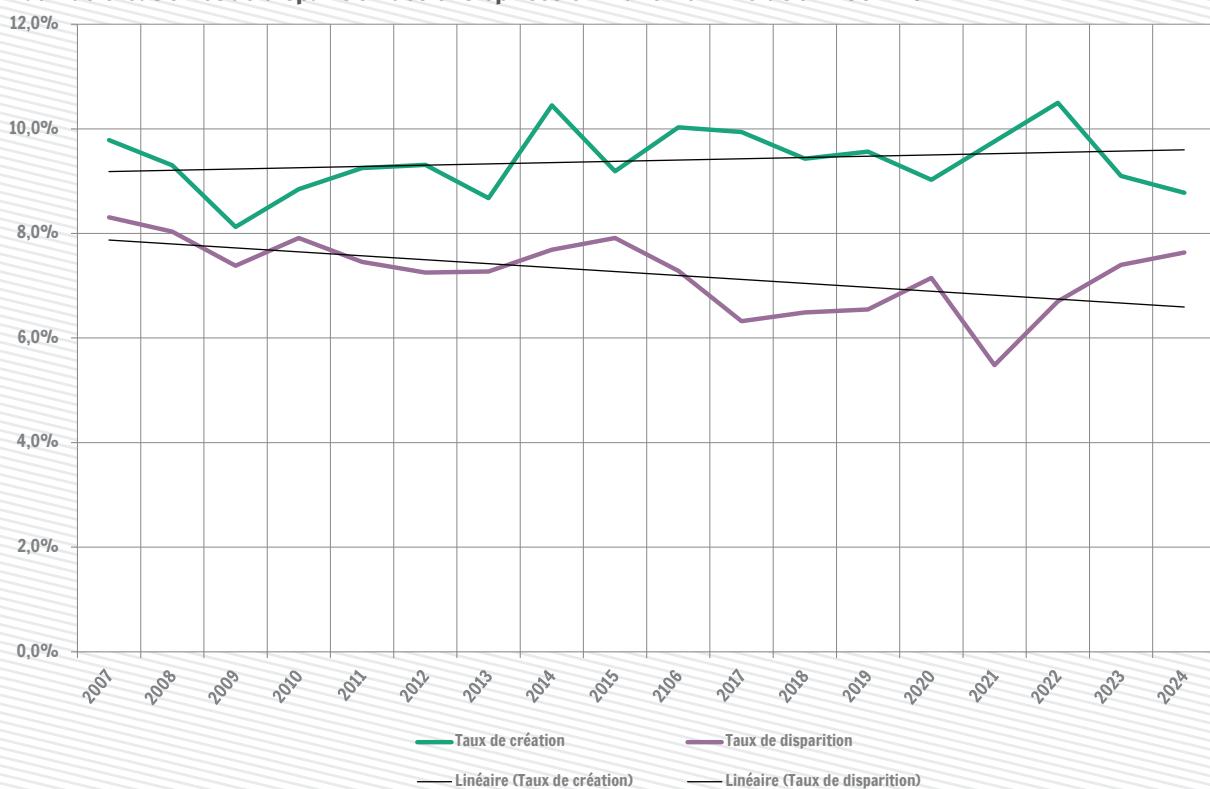
Entreprises

Créations & Disparitions

8,8%

En 2024, le taux de création des entreprises en Wallonie était de 8,8 %. Le taux de disparition s'élevait quant à lui à 7,6 %

Taux de création et de disparition des entreprises en Wallonie - Evolution 2007-2024



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Au 31 décembre 2024, la Wallonie comptait 299 890 entreprises assujetties à la TVA, dont 299 743 PME (soit 99,9%). Ces chiffres sont en augmentation de +1,3 % par rapport au 31 décembre 2023. Durant l'année 2024, le nombre de créations d'entreprises a été de 25 976 (dont 100 % de PME), soit une diminution de 1,7 % par rapport à 2023. Durant la même période, on a compté 22 587 disparitions (dont 100 % de PME) soit 5,6 % de plus que l'année précédente.

Sur l'ensemble de la période, la tendance des disparitions est baissière avec une année 2021 particulièrement accentuée, en lien notamment avec les mesures de soutien aux entreprises prises par le Gouvernement fédéral dans le contexte de la pandémie de Covid-19 (mesures qui ont été d'actualité jusqu'en avril 2021 selon les secteurs d'activités). L'augmentation du nombre de disparitions, constatée depuis 2022, s'est poursuivie en 2024.

En 2014 et 2016, on a observé une augmentation significative du taux de création, favorisée par des conditions économiques favorables. 2022 est une année particulièrement dynamique en termes de créations puisqu'elle marque le taux le plus haut observé sur la période. En 2024, la diminution entamée en 2023 se poursuit pour atteindre le niveau de 2010. La diminution des créations, conjointement à l'augmentation des disparitions constituent un signal de l'état de l'économie.

Entreprises

Créations & Disparitions

Taux de création nette d'entreprises par région - Évolution 2007-2024



Entre 2007 et 2024, le taux moyen de création nette d'entreprises s'est établi à 1,1 % en Wallonie, 1,7 % en Flandre, et 3,5 % en Région de Bruxelles-Capitale.

En 2024, le taux de création nette a fortement diminué, passant de 1,7 à 1,1 % en Wallonie. En Flandre, le taux de création nette est passé de 2,9 à 1,7 % et à Bruxelles de 1,5 à 3,5 %. La tendance baissière du taux de création nette s'accentue sauf à Bruxelles.

On constate que la diminution du taux de création nette est due à la fois à une contraction des créations et une augmentation des disparitions.

Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Définitions et source

Le taux de création des entreprises en « t » est le nombre de nouveaux assujettis et réassujettis à la TVA au 31 décembre de l'année « t » par rapport au nombre d'entreprises assujetties au 31 décembre de l'année « t-1 » divisé par le nombre d'entreprises au 31 décembre de l'année « T-1 ».

Le taux de disparition se mesure comme le nombre de d'entreprises assujetties au 31 décembre de l'année « t-1 » et qui ne sont plus assujetties au 31 décembre de l'année « t », rapporté au nombre d'entreprises au 31 décembre « t-1 ».

Le taux de création nette de l'année « t » est égal au quotient de la différence entre les créations et les cessations par rapport au nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre de l'année « t-1 ».

Pertinence et limites

Depuis 2007, les chiffres fournis se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS de Statbel.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/creations-dentreprises-en-belgique-analyse-de-differentes-sources>

Personne de contact : Caroline Albessart (c.albessart@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2026